



Partage familial du paiement de la maison de retraite

Par **aurelie2603**, le **28/01/2009** à **15:18**

Bonjour

Ma belle-mère fait partie d'une famille de 9 enfants. Leur mère de 88 ans est depuis peu dans une maison de retraite, elle n'a pas assez de revenus pour couvrir les frais et c'est donc à ses enfants de faire le complément.

Le partage est passé devant le tribunal, mais il n'est pas équitable. certains ont semble t-il fait de fausses déclarations mais aucune enquête n'a été réalisée.
Certains donc ont à payer 20€ et d'autre 100€ .

Quel recours peut avoir ma belle-mère face à ça . Elle est son mari risquent de se retrouver dans une situation financière délicate sachant que son mari a des problèmes de santé et qu 'il ne touchera pas la totalité de son salaire dès le mois prochain.

qu'en sera t-il quand ma belle mère sera à la retraite et qu'elle touchera 300€ par mois elle ne pourra pas assurer les 100€ demandés.

Dans l'attente de votre réponse, je vous remercie par avance

cordialement